



Convention

Organisation d'une action scolaire autour du projet d'aménagement "Cœur de Ville de La Possession" 2025/2026

Préambule

Considérant que :

- L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public." (Article 1 de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977) ;
 - le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de La Réunion, a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales. Créé à l'initiative du Conseil Départemental, c'est une association à but non lucratif qui exerce une mission de service public ;
 - Le CAUE poursuit, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement (...) ; (article 6 de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977) ;
 - Le CAUE ne peut être en chargé de maîtrise d'œuvre ; (article 7 de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977) ;
 - Il met à disposition sa connaissance du territoire départemental ;
 - Le programme d'activités du CAUE, arrêté par son conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale, prévoit la mise en place de conventions de partenariat ;
 - La Commune de La Possession et la SEMADER sur leur champ de compétence donné par la loi en matière d'urbanisme et de logement et le CAUE ont en commun l'objectif de favoriser un cadre de vie de qualité ;
 - La commune de La Possession est adhérente au CAUE ;
 - Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement et du paysage.
- Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Le CAUE dispose de droit de l'agrément mentionné à l'article L. 1221-1 du code général des collectivités territoriales.

Il fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Le CAU E peut déléguer ses missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant exclusivement dans le cadre des parcs naturels régionaux.

- Les communes ou établissements publics compétents peuvent avoir recours aux conseils du CAUE lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leurs documents d'urbanisme. (Article L 121-7 du code de l'urbanisme) ;
- Les actions du CAUE revêtent un caractère pédagogique afin de promouvoir les politiques publiques qualitatives au travers de missions d'accompagnement.

Entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de La Réunion, représenté par son Président, M. Rémy Lagourgue, ci-après désigné "le CAUE"

d'une part,

Et la commune de La Possession, représentée par son Maire, Madame Vanessa MIRANVILLE, ci-après désignée "la Commune"

Et la SEMADER, représentée par Madame Anne SERY, agissant en qualité de Directrice Générale de ladite société, comme nommé à cette fonction aux termes d'une délibération du conseil d'administration en date du 16 avril 2019 ci-après désignée « l'Aménageur »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Contexte de l'intervention du CAUE

La Ville de La Possession a engagé, avec son Aménageur la SEMADER, la réalisation du projet d'aménagement ZAC "Cœur de Ville" qui est entré dans sa phase opérationnelle.

Ce projet répond dans ses différentes dimensions aux exigences d'un développement durable et harmonieux du territoire et s'engage selon les principes d'une urbanité innovante pour construire la ville de demain.

La commune de La Possession et son Aménageur la SEMADER ont souhaité mettre en place un ensemble d'interventions dans les établissements scolaires de la Ville autour de ce projet d'aménagement.

La volonté est de faire vivre, dès le démarrage du projet, la réalité du nouveau centre-ville auprès des générations futures qui en seront les usagers de demain.

Article 2 : Objet de la convention

La démarche engagée par la commune de La Possession vise à **sensibiliser les plus jeunes** aux nouveaux enjeux urbains et au **développement durable** en s'appuyant sur le "cas d'école" du "Cœur de Ville".

Cette **initiative participative et pédagogique** invite les plus jeunes à se projeter dans leur futur environnement en les mettant à contribution sur leur vision de la ville de demain « 2025, j'imagine ma ville de demain ».

A l'image du projet qui concernera toute la population dans une approche intergénérationnelle, il s'agit dans le cadre de cette action scolaire d'associer de la manière la plus large possible l'ensemble des publics scolaires de la ville : écoles, collèges, lycées.

Dans ce contexte, la commune de La Possession sollicite l'équipe du CAUE pour animer des interventions dans les établissements scolaires retenus. Des actions ont été menées depuis 2013 et vont se poursuivre sur l'année scolaire 2025-2026.

Pour mener à terme la nouvelle action, la commune de La Possession s'associe financièrement avec la Direction des Affaires Culturelles Océan Indien.

Article 3 : Contenu de la mission

Ce projet propose une intervention du CAUE auprès de trois classes autour de l'actualité du projet d'aménagement de Cœur de ville, avec réalisation de productions par les élèves.

Les thèmes de travail seront définis en concertation les services de la commune, la SEMADER et les enseignants, en tenant compte de l'actualité de la ZAC "Cœur de Ville".

Quelques thèmes déjà évoqués :

- Les déplacements doux dans le quartier (identification et sécurisation de parcours vélo et la question du stationnement)
- L'adaptation aux risques naturels

L'objectif est de poursuivre un temps de réflexion par les élèves sur l'éco-quartier, de maintenir la réflexion sur les critères de réussite d'un éco quartier. C'est aussi l'occasion pour les élèves de découvrir les métiers associés.

6 séances de 2 à 3 heures seront dispensées par classe.

L'ensemble des interventions scolaires autour du projet d'aménagement "Cœur de Ville" de La Possession aboutira à une présentation des productions des élèves.

Article 4 : Moyens mis en œuvre

Apport du CAUE

Le CAUE apporte le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire et l'ensemble de son expérience d'animation, de conseil et de sensibilisation en milieu scolaire.

Apport de la ville de La Possession

La ville de La Possession mettra à disposition du CAUE tous documents ou éléments de connaissance ou compétences internes lui permettant de mener sa mission.

Apport de la SEMADER

La SEMADER mettra à disposition du CAUE les moyens humains pour l'accompagner dans la mise en œuvre de l'action. L'équipe projet sera mobilisée pour participer aux interventions relatives à l'action scolaire autour du projet Cœur de Ville.

Article 5 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an. Elle pourra être prorogée ou complétée par simple avenant.

Article 6 : Montant de la contribution

Le CAUE assume sur ces fonds propres, constitués notamment par le versement d'une part de la taxe d'aménagement, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement afférentes au contenu de la mission.

Une participation forfaitaire, d'un montant de 7 000 € (sept mille euros), sera versée par la ville de La Possession au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE selon les modalités suivantes :

- 3 500 € à la signature de la convention
- 3 500 € pour solde à la fin de la mission

Cette participation sera versée au CAUE au crédit du compte BFC ouvert au nom du CAUE.

IBAN							BIC	
FR76	1871	9000	8000	8060	3280	095	BFCORERXXX	X

Article 7 : Régime fiscal

Au regard de l'instruction fiscale du 15 septembre 1998, la gestion du CAUE, association à but non lucratif, est désintéressée et son activité générale de conseil et d'accompagnement le situe hors champ concurrentiel. Le CAUE n'est pas soumis aux impôts commerciaux.

Article 8 : Dispositions légales

Résiliation de la convention

Il pourra être mis fin à la présente convention à tout moment, sur demande de l'une ou de l'autre des parties, moyennant un préavis d'un mois motivé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les sommes restant dues au CAUE au moment de la résiliation seront calculées au prorata de la mission effectuée.

Date d'effet de la convention

La présente convention prend plein effet à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Fait en trois exemplaires,
à La Possession, le

Rémy LAGOURGUE
Président du CAUE

Vanessa MIRANVILLE
Maire de La Possession

Anne SERY
Directrice Générale
De la SEMADER

Action scolaire

« 2025, j'imagine ma ville de demain »

La Possession

BILAN DE LA 12^{ÈME} ÉDITION ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

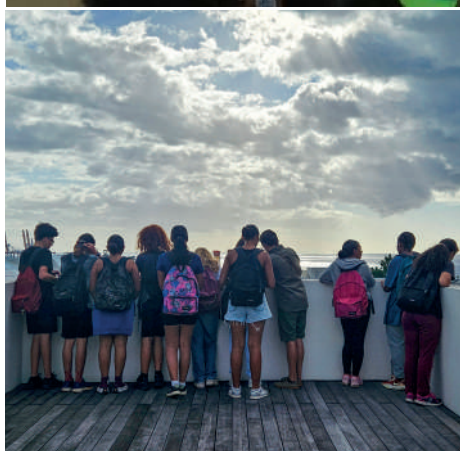
Grandes lignes de l'action

Dans le cadre du développement de l'éco-quartier Cœur de Ville de la Possession, la Ville et la SEMADER mènent une démarche engagée de sensibilisation auprès des jeunes générations qui en seront les usagers de demain.

Le projet « **2025 – J'imagine ma ville de demain** », une initiative pédagogique, participative et artistique, s'inscrit dans cette dynamique. Il vise à faire comprendre aux jeunes les enjeux de la ville de demain : architecture, nature en ville, vivre-ensemble, en les mettant à contribution pour le développement de leur ville de demain.

Depuis 2013, ce programme partenarial entre, La Ville de La Possession, la SEMADER, le CAUE, La DAC de La Réunion et le Rectorat permet d'associer chaque année 4 à 5 classes de l'école au lycée, dans un processus de réflexion active et créative de leur environnement.

Le CAUE de La Réunion qui milite depuis 40 ans pour la qualité du cadre de vie assure les interventions auprès des élèves.



Récapitulatif des actions

La démarche

Tout au long de l'année scolaire, les élèves explorent l'éco-quartier à travers des visites, des rencontres et des ateliers. Cette approche active leur permet de découvrir et les sensibiliser sur les transformations urbaines, interroger l'histoire du quartier, comprendre le rôle de la nature en ville et son entretien...



Les thématiques abordées en 2024/2025 :

Pour la 12^{ème} édition, qui revêt un caractère particulier puisque les premiers pas vers le futur prennent désormais forme au cœur même du quartier, le CAUE a mené des actions scolaires dans 4 classes.

> **« Mon quartier d'hier à 2025 »**, Un travail photographique et historique sur les évolutions du quartier Cœur de Ville, réalisé par les élèves de CE2 de l'école Simone Veil et de 4^{ème} du collège Raymond Vergès.

> **« Quand la nature envahit la ville »** : une réflexion sur la végétalisation de l'espace urbain, portée par les élèves de CM1/CM2 de l'école Simone Veil.

> **« Guide de bon comportement »** : les élèves de CE2 de l'école Auguste Lacaussade se sont interrogés sur les gestes à adopter pour préserver la nature en ville.

6 classes de seconde du lycée Moulin Joli ont quant à elles bénéficié d'une sensibilisation au développement durable appliquée sur l'éco-quartier Cœur de ville.

Le 26 juin 2025, une matinée de restitution a été mise en place à l'école Simone Veil.

Ce fut l'occasion de présenter :

- ☐ Des maquettes imaginant la végétalisation d'un espace libre du quartier,
- ☐ Des panneaux de sensibilisation au rôle de la nature en ville,
- ☐ Une exposition photographique retraçant les transformations du quartier, sous la forme d'un catalogue et de cartes postales.

Par ailleurs, profitant de cette année phare 2025 une exposition des productions et réflexions des élèves de 2013 à aujourd'hui a été réalisée. Elle sera prochainement installée dans le quartier.



Les pages suivantes présentes les différents projets et l'exposition.

Récapitulatif des actions

Classe de CE2 de l'école Simone Veil : exposition photographique de l'évolution du quartier Coeur de ville

Conception d'un catalogue photographique



Ballade reposante
 quel bel aménagement
 grand et beau chemin



AVANT



APRÈS

École ventilée
 beaucoup de végétations
 petite place tranquille

Récapitulatif des actions

4ième du collège Raymond Vergès : regard artistique sur le quartier

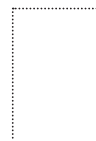


« Coeur de ville »

« Cœur de ville » Mon écoquartier en 2025

Regard des élèves de quatrième
Collège Raymond Vergès 2024-2025
Avec la participation de Selva Ghislain photographe
Et le CAUE La Réunion

Les beaux nuages s'étendent,
Laisant place au ciel éblouissant,
Les arbres l'accueillent chaleureusement,
Sous les rayons du soleil ardent.



ION ©CAUE / NE PEUT ETRE VENDU / IMPRESSION IMPRIMERIE 3.0



« Coeur de ville »

« Cœur de ville » Mon écoquartier en 2025

Regard des élèves de quatrième
Collège Raymond Vergès 2024-2025
Avec la participation de Selva Ghislain photographe
Et le CAUE La Réunion

Après les chantiers
la nature reprend ses droits
et s'épanouit



ION @CAUE / NE PEUT ETRE VENDU / IMPRESSION IMPRIMERIE 3.0



Récapitulatif des actions

Classe de CM1/CM2 de l'école Simone Veil : aménagement d'un espace libre Création de maquettes



Récapitulatif des actions

La classe de CE2 de l'école Auguste Lacaussade : Conception de panneaux de sensibilisation au rôle de la nature en ville

LA NATURE EN VILLE CO₂ transformé en O₂...



Les arbres captent le dioxyde de carbone CO₂, un gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique. Grâce à la photosynthèse, les arbres transforment ce CO₂ en oxygène O₂, que nous respirons.

- Ils stockent le carbone dans leurs troncs, leurs racines et même dans le sol, contribuant à ralentir le changement climatique.
- Même les petits jardins, potagers et haies absorbent du CO₂ et produisent de l'oxygène.

LES GESTES À ADOPTER

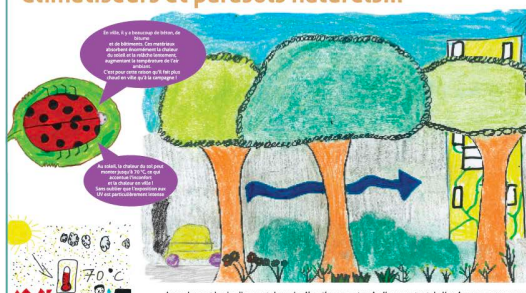
CONNAÎTRE LES BESOINS DES PLANTES
Identifiez précisément leurs exigences en eau, lumière et sol pour mieux les accompagner.

ARROSER EFFICACEMENT
Privilégiez l'arrosage aux pieds des plantes avec un jet doux, tôt le matin ou en soirée, pour limiter l'évaporation.

TAILLER AVEC SOIN
Supprimez uniquement les feuilles et branches mortes, affaiblies ou malades, afin de maintenir la santé des plantes sans les affaiblir.

LE SAVIEZ-VOUS ?
Le bois de buis, espèce emblématique de La Réunion, est également appelé bois de balai, car on se servait de son bois pour faire des balais de cour.

LA NATURE EN VILLE Climatiseurs et parasols naturels...



Les arbres et les jardins sont de vrais climatiseurs naturels. Ils apportent de l'ombre aux promeneurs mais aussi aux constructions. Ils limitent notre exposition aux UV. Ils jouent aussi un rôle de filtration de la poussière et du bruit.

- Les arbres font de l'ombre : sous leurs branches, il fait tout de suite plus frais !
- Les feuilles transpirent, comme nous quand on a chaud, et ça rafraîchit l'air autour.
- Les plantes et la terre gardent moins la chaleur que le béton.
- Les feuilles retiennent la poussière en suspension dans l'air et les particules fines des voitures.
- Les haies, les arbres et les massifs absorbent une partie des sons et aident à réduire les nuisances sonores.

LES GESTES À ADOPTER

RÉCOLTER MODÉRÉMENT
Prélevez les plantes comestibles ou utiles de manière raisonnée pour leur permettre de repousser.

PROTÉGER LE SOL AVEC DU PAILLAGE
Appliquez une couche de matière organique pour éviter le dessèchement, limiter les mauvaises herbes et enrichir la terre.

ÉVITER LES SOUFFLEURS
Ils abiment le sol, dispersent la poussière et génèrent du bruit.

LE SAVIEZ-VOUS ?
Le bois de senteur blanc, selon la croyance populaire, est considéré comme un porte-bonheur. Sa feuille est utilisée comme talisman en échange d'une pièce d'argent déposée au pied de l'arbre.

LA NATURE EN VILLE Refuge de la biodiversité...



La nature en ville est un véritable refuge pour la biodiversité dont on fait partie ! Elle est également importante pour notre santé.

- Les différents milieux naturels sont connectés grâce à la présence de la végétation en ville.
- Les animaux comme les oiseaux, les insectes, les pollinisateurs, les petits mammifères trouvent dans les jardins et les arbres un habitat où vivre, se nourrir et se reproduire.
- Les jardins potagers et les arbres fruitiers fournissent une alimentation locale et saine pour les habitants.
- Beaucoup de plantes médicinales poussent dans les jardins. Elles sont utilisées pour soulager ou prévenir certaines maladies.

LES GESTES À ADOPTER

RESPECTER LA FAUNE LOCALE
Préservez les habitants des insectes et petits animaux en limitant la taille des plantes et en tondant moins souvent les pelouses.

SAUVEGARDER LES ARBRES
Ne gravez pas leurs troncs pour éviter de les blesser.

PROTÉGER LES INSECTES UTILES
Coccinelles, abeilles et autres auxiliaires du jardin doivent être préservés pour un écosystème équilibré.

LE SAVIEZ-VOUS ?
L'olive mûre était, appelé aumôlier, aloès amer, car son gel est amer. On s'en servait pour soigner les brûlures de l'allaitement. Il a également des propriétés médicinales bénéfiques pour la peau (soulage les brûlures, aide à la cicatrisation).

LA NATURE EN VILLE Espace de détente et de rencontre...



Les parcs, jardins, arbres, petits coins de verdure jouent un rôle essentiel pour la qualité de vie entre espaces de détente accessibles à tous, de bien-être et de rencontre.

- Se promener, marcher, respirer.
- Lire, faire du yoga, méditer, décharger le stress.
- Être au calme, écouter les oiseaux et observer la faune et la flore.
- Retrouver ses voisins, pique-niquer.
- Faire du sport seul ou en groupe.

LES GESTES À ADOPTER

NETTOYER LES JARDINS
Ramassez les déchets non biodégradables (plastiques, papiers, chewing-gums) pour préserver la beauté et la santé du jardin.

RESPECTER LES PLANTES
Ne piétinez pas les massifs, ne déracinez pas les végétaux.

ÉVITER LES PRODUITS CHIMIQUES
Privilégiez des méthodes naturelles pour préserver la santé de tous.

LE SAVIEZ-VOUS ?
Le bois de reinette ou bois d'armette s'appelle ainsi, car ses feuilles quand on les froisse sentent la pomme de reinette. «Armettes», c'est réinetter en langue créole !

Récapitulatif des actions

Exposition : « 2025, J'IMAGINE MA VILLE DE DEMAIN -

ACTION SCOLAIRE AUTOUR DE L'ÉCOQUARTIER COEUR DE VILLE »

Conception de panneaux présentant des productions et réflexions des élèves de 2013 à aujourd'hui. Quelques exemples...

2025, J'IMAGINE MA VILLE DE DEMAIN ACTION SCOLAIRE AUTOUR DE L'ÉCOQUARTIER COEUR DE VILLE

La ville de La Possession et La SEMADER en tant qu'aménageur, ont souhaité, dès le démarrage du projet, faire vivre la réalité du nouveau centre-ville auprès des générations futures, usagers de demain. Cette initiative participative et pédagogique, animée par le CAUE de La Réunion invite les élèves à se projeter dans leur environnement en les mettant à contribution sur leur vision de leur ville.

Depuis 2013, les établissements scolaires de La Possession, de la maternelle au lycée, participent à la conception et à la réalisation du quartier Cœur de ville.

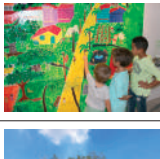
Plus de 2 000 élèves ont mené une réflexion sur la mobilité, les espaces publics, le mobilier urbain, la végétalisation, les équipements publics, les commerces et l'habitat, dans le but de concevoir un quartier durable, tropical et adapté aux modes de vie créole. Autant de thèmes traités à travers la réalisation de maquettes, d'illustrations, de vidéos, d'interviews, de reportages, de fictions, de jeux de rôle, d'installations, de dépliant, de panneaux...

Ces productions ont pu nourrir et alimenter la réflexion des acteurs de l'aménagement de Cœur de ville, tout au long de sa conception.

Les différents chantiers ont également représenté une nouvelle opportunité pour les jeunes de découvrir des métiers de l'aménagement et de la construction.

Ce projet de quartier constitue une excellente opportunité pédagogique pour sensibiliser les élèves aux défis du développement durable.









Le saviez-vous ?
Tous les établissements scolaires publics de La Possession ont participé au moins une fois au projet, hormis les écoles de Mafate.

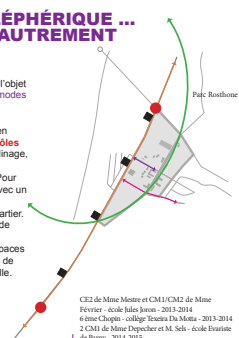
LA POSSESSION RE
Eco Quartier
CAUE de La Réunion
ACADEMIE DE LA REUNION
MINISTRE DE LA CULTURE
La Réunion

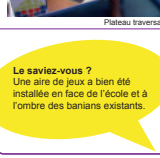
EN BUS, EN TÉLÉPHÉRIQUE ... LA MOBILITÉ AUTREMENT

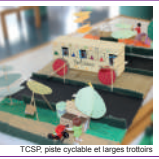
Quels modes de déplacement ?
Enjeu majeur à La Réunion, la question de la mobilité a fait l'objet de nombreux projets scolaires. Les élèves ont réfléchi aux modes de déplacement dans et autour du quartier Cœur de ville.

Ils ont proposé des aménagements notamment pour :

1. La rue Leconte Deslisle, accueillant un TCSP (transport en site propre), une piste cyclable et de larges trottoirs, deux pôles d'intermodalité et des arrêts de bus à thème (lecture, jardinage, jeux, détente...).
2. Le chemin Boeuf Mort croise le quartier Cœur de ville. Pour apaiser la circulation, il est proposé un plateau traversant avec un traitement ludique et caractéristique en grands pavés.
3. La future voie Marcel Vinka, rue de la future école du quartier. Elle privilégie les enfants avec un parking à vélos, une aire de jeux et beaucoup de végétation.
4. Une boucle verte traversant Cœur de ville, animée d'espaces ludiques et récréatifs comme un acrobranche, un parcours de santé, un skatepark et un parc aquatique à l'échelle de la ville.






Le saviez-vous ?
Une aire de jeux a bien été installée en face de l'école et à l'ombre des banyans existants.

2025, j' imagine ma ville de demain
Ecoquartier Cœur de ville - La Possession

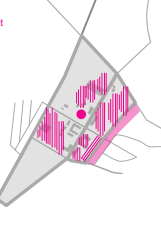
CE2 de Mme Moutte et CM1/CM2 de Mme Février - école Jules Jann - 2013-2014
4ème Chapin - collège Tisserand Du Mout - 2013-2014
2 CM1 de Mme Deschamps et M. Sels - école Iruatite de Parry - 2014-2015

LA POSSESSION RE
Eco Quartier
CAUE de La Réunion
ACADEMIE DE LA REUNION
MINISTRE DE LA CULTURE
La Réunion

MAISON EN BANDE, COLLECTIF ... UNE DIVERSITÉ D'HABITER

Comment adapter les logements aux spécificités de La Réunion ?
A travers la découverte des différentes opérations de logement du quartier, les élèves ont pu s'interroger sur les caractéristiques d'un habitat adapté au milieu tropical et réfléchir aux innovations encore possibles dans les années à venir. Mieux comprendre le fonctionnement de son logement, c'est mieux l'utiliser et se l'approprier.

1. Meilleure connaissance de l'histoire de l'architecture à La Réunion et des modes de vie créoles, à travers le témoignage de personnes âgées, de découverte des différentes typologies d'habitat.
2. Proposition de différentes formes et typologies d'habitat : résidence pour personnes âgées, maisons superposées, tours bioclimatiques...
3. Découverte des opérations de logement sur le quartier et valorisation de leurs spécificités bioclimatiques.
4. Imagination d'un habitat de demain innovant, mutualisant plusieurs fonctions : buanderie, salle de sport, réception, commerces de proximité, récupération d'eau de pluie, panneaux photovoltaïques, jardins potagers sur le toit, espaces de détente et de convivialité aux étages...









Le saviez-vous ?
Les habitants de la résidence pour personnes âgées Tipikana ont témoigné sur les modes de vie d'aujourd'hui.

2025, j' imagine ma ville de demain
Ecoquartier Cœur de ville - La Possession

LA POSSESSION RE
Eco Quartier
CAUE de La Réunion
ACADEMIE DE LA REUNION
MINISTRE DE LA CULTURE
La Réunion

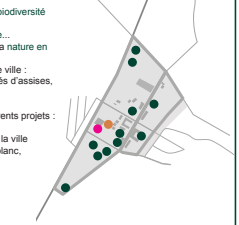
ARBRES, PARCS ET JARDINS ... UNE NATURE BIEN ENRACINÉE

Comment intégrer la nature en ville ?
Les élèves ont réfléchi à la question de la protection de la biodiversité en ville :

1. Création d'habitats à insectes, de nichoirs, de grainothèque...
2. Réalisation de panneaux de sensibilisation aux rôles de la nature en ville et aux bons gestes à adopter.
3. Aménagement d'espaces libres dans le quartier Cœur de ville : parc urbain, forêt, jardin collectif, parcours santé, agrément d'assises, de jeux, de tables de pique-nique...

L'importance de l'arbre en ville a été valorisée à travers différents projets :

4. Land art au Bois de senteur
5. Réalisation d'un itinéraire des arbres remarquables dans la ville et dans le quartier Cœur de ville : banian, bois de senteur blanc, eucalyptus, mangouier, latanier bleu...









Le saviez-vous ?
80 000 arbres et arbustes ont été plantés dans le quartier !

2025, j' imagine ma ville de demain
Ecoquartier Cœur de ville - La Possession

CE1 de Mme Rivière et CM2 de Mme Ullrich - école André Malraux - 2014-2015
2 CM1 de Mme Deschamps et M. Sels - école Iruatite de Parry - 2014-2015
4ème Chapin - collège Tisserand Du Mout - 2013-2014
CP de Mme Delacour, CE1/CE2 de M. Pouch et CM1/CM2 de M. Piguet - école Arthur Aimery - 2018-2019
Deux classes de CP/CE1 de Mme Moutte et M. Moutte - école Arthur Aimery - 2019-2020

LA POSSESSION RE
Eco Quartier
CAUE de La Réunion
ACADEMIE DE LA REUNION
MINISTRE DE LA CULTURE
La Réunion

Bilan financier :

Dépenses :

- Coûts indirects : 19 800,00 €

> Mise en place des projets, réunions :
2 jours

> Préparation et interventions dans les classes :
28 jours

> Réalisation des supports de présentation et mise en scène de l'exposition :
3 jours

- Coûts directs : 158,94 €

> Impressions : 27,13 €

> Fournitures : 54,81 €

> Déplacements : 77 €

Total des dépenses : 19 958,94 €

Recettes :

Commune de la Possession : 7 000, 00 €

SEMADER : 2 000 €

DAC de La Réunion : 2 200, 00 €

Rectorat : 2 900, 00 €

Total des recettes : 14 100 €

Participation CAUE (sur taxe d'aménagement) : 5 858, 94 €

Total : 19 958,294 €